

Obligation d'annonce des postes vacants: ce qui va changer pour votre entreprise

03 mai 2018

Dès le 1er juillet prochain et en application de l'initiative contre l'immigration de masse, une nouvelle obligation s'appliquera aux entreprises recrutant du personnel. Celles-ci devront annoncer, pour certains groupes de profession, les postes vacants en priorité aux ORP (Offices régionaux de placement), sous peine d'être sanctionnées.

Quelles entreprises seront concernées, pourront-elles se libérer de cette obligation, que risquent-elles si elles ne la respectent pas, quel système leur sera proposé pour s'en acquitter?

Programme

16h30	Accueil
17h00	Mot d'introduction
17h10	Obligation d'annonce des postes vacants
18h00	Questions / Réponses
19h00	Apéritif réseautage

[Flyer](#) de l'événement

Partenaires

[S'inscrire](#)

Date(s)	Jeudi 3 mai 2018
Horaire(s)	De 17h00 à 19h00
Durée	2h
Lieu	FER Genève - Rue Saint Jean 98 - 1201 Genève Blaise Matthey , directeur général, FER Genève
Intervenant(s)	Damien Yerly , chef de secteur, SECO Federico Danese , responsable de processus, SECO
Prix	Gratuit, mais inscription obligatoire

[S'inscrire](#)
